

KitchenAid®

Garantie KitchenAid – Machines à espresso automatiques

Durée de la garantie

Toutes les machines à espresso automatiques et semi-automatiques KitchenAid sont couvertes par une **garantie constructeur 3 ans**, pièces et main-d'œuvre comprises, pour tout dysfonctionnement constaté dans le cadre d'une utilisation normale.

Procédure de prise en charge SAV

1. **Contact du consommateur** auprès du service client KitchenAid :
 - **Numéros verts** : 00800 3810 4026 ou 00800 902 236 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)
 - **E-mail** : consumercare.fr@kitchenaid.eu
 2. **Organisation de l'enlèvement UPS**
Enlèvement de la machine défectueuse à domicile, pris en charge par KitchenAid.
 3. **Mise à disposition d'une machine de prêt**
Une machine de prêt, identique ou équivalente, est fournie durant toute la période de réparation.
 4. **Empreinte bancaire**
Une empreinte bancaire est demandée pour la machine de prêt. Le client dispose de **45 jours** pour décider :
 - soit de **l'acheter**,
 - soit de **la retourner gratuitement** grâce à une étiquette de retour fournie.
 5. **Retour de la machine réparée à domicile**
-

Informations importantes

- Ce service s'applique uniquement aux modèles suivants :
5KES8556, 5KES8557, 5KES8558 (automatiques)
5KES6551 (semi-automatique)
- KitchenAid assure une **expérience client haut de gamme** avec un accompagnement complet tout au long du processus.
- Il est recommandé de **conserver la preuve d'achat** et d'utiliser les **produits d'entretien préconisés** pour garantir la validité de la garantie.